

On ne partage pas ce point de vue au niveau provincial. J'aimerais par exemple lui signaler les mesures prises, et ce sont des mesures très importantes, par le gouvernement de l'Ontario grâce à des annonces dans les journaux de la province, aux mesures prises avant les conversations qui ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de l'interruption des approvisionnements et qui se fondent sur les conversations du gouvernement avec l'industrie. La province a déclaré qu'il faudrait prendre des mesures non seulement pour remédier à la situation à l'égard du mazout de chauffage en Ontario, mais aussi pour soulager une pénurie éventuelle au Québec avec les surplus.

Le ministre de l'Énergie de l'Ontario compte parmi ceux qui appuient les mesures prises par le gouvernement fédéral. J'aimerais lire à la Chambre les remarques faites par M. McKeough à l'Assemblée législative de l'Ontario et qui figurent à la page 5576 du compte rendu des débats de cette Chambre.

L'Ontario est approvisionné en pétrole brut canadien par l'ouest du pays. Toutefois, nous devons bien comprendre qu'il faudra au besoin donner aux autres Canadiens une partie de notre pétrole. Les grosses compagnies pétrolières sont multinationales et on peut s'attendre qu'une pénurie mondiale ait des répercussions dans tous les pays du monde. Autrement dit, les Canadiens ne peuvent espérer échapper aux effets de l'embargo mis par le Moyen-Orient sur le pétrole à destination des États-Unis. Il est donc plus probable qu'il y ait au Canada une pénurie d'essence et de mazout de chauffage. L'Ontario doit également accepter sa part du fardeau.

Telle est donc l'opinion du gouvernement ontarien.

M. Stevens: A-t-il également formé un office?

M. Macdonald (Rosedale): Il n'a pas la compétence de créer un Office pour s'occuper de la question de l'énergie sur une base nationale.

M. Lawrence: Vous non plus.

M. Macdonald (Rosedale): C'est une question d'opinion. En ce qui concerne l'opinion des autres gouvernements provinciaux je me reporte aux commentaires du ministre québécois des Transports qu'on peut lire dans *La Presse* du 30 novembre dernier. Il dit qu'à son avis des restrictions volontaires ne conviendraient pas pour protéger le marché québécois. Je cite ces commentaires dans *La Presse*.

[Français]

Ces restrictions volontaires, a-t-il expliqué, seront inefficaces pour nous protéger contre une pénurie éventuelle.

[Traduction]

Le ministre québécois, M. Mailloux, était donc en proie à la même inquiétude que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Richard Hatfield, lorsqu'à l'assemblée législative le 27 novembre, celui-ci a parlé assez longuement du genre d'interruption que redoutait le Nouveau-Brunswick au cours de l'hiver prochain et appuyait les mesures prises par nous et certains autres gouvernements, aux fins de réaliser une restriction volontaire dans l'utilisation de ces produits.

De fait, un contingentement obligatoire serait réellement indiqué dans deux cas particuliers. D'abord, si l'offre internationale continuait de se contracter, s'il se produisait une baisse de l'approvisionnement international du marché canadien et si, pour des raisons d'un ordre statistique général, l'offre sur le marché de l'Est du Canada tombait en dessous de la demande.

Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie

Ensuite, même s'il ne se produisait pas de contraction de l'offre—bien que nous en prévoyions une—notre propre marché; quel que soit statistiquement l'état de notre approvisionnement, le gouvernement ne serait pas autorisé à fixer des priorités au sujet de l'allocation des approvisionnements à telle ou telle société. On pourrait alors assister à un déséquilibre de l'offre de certains produits dans une région donnée, à un déséquilibre entre les diverses sociétés, où certains clients se trouveraient à court tandis que d'autres seraient suffisamment approvisionnés.

En vertu de la loi actuelle, le gouvernement n'a aucun moyen d'intervenir, au nom de l'intérêt public, pour arrêter ces priorités. Il faudrait un certain mandat législatif pour conférer au gouvernement du Canada le pouvoir de faire une telle réallocation et d'agir ainsi sans préjudice des contrats actuels ou sans entraîner d'obligation légale à l'égard de quelque accord privé de la part des parties contractantes.

En réalité, le bill est analogue à une police d'assurance. Ainsi qu'il en est d'une assurance, la perte véritable advenant que survienne ce contre quoi on est assuré ne peut se calculer d'avance. Ce qu'il faut, c'est une estimation du risque et de ses incidences. Dans le cas de l'industrie, nous avons pris des mesures pour limiter les pertes pour le cas où certains événements se produiraient, mais nous ne saurions être certains non plus qu'ils se produiront ni même que des événements encore imprévus ne se produiront pas. Si rien de tout cela n'avait lieu, nos difficultés se régleraient d'elles-mêmes. Tout comme un assuré, nous aurons été protégés par ce bill, par la politique adoptée par le gouvernement et la collectivité n'aura couru aucun risque.

Si la chose appréhendée survient, le gouvernement pourra recourir à la mesure que nous proposons maintenant pour protéger les besoins prioritaires des Canadiens. Il importe donc de créer au plus tôt un office et de l'investir des pouvoirs nécessaires pour présider à la répartition obligatoire des approvisionnements aux Canadiens. Il importe que la collectivité canadienne, dans l'Est notamment, soit protégée par une mesure de cette sorte afin que ses intérêts soient sauvegardés si jamais une interruption devait se produire au cours de l'hiver.

Bien des questions seront posées à l'étape de l'étude en comité sur chacune des dispositions du bill, et je n'en dirai pas davantage pour le moment. Mais ce qui importe surtout—j'insiste encore une fois là-dessus—c'est que les Canadiens s'assurent par des mesures acceptées de bon gré que les risques que nous pourrions courir cet hiver par suite des arrêts d'approvisionnements à l'échelle internationale seront réduits dans une certaine mesure par la modération.

Nous n'aiderions pas les Canadiens en général, ni surtout ceux de l'est du Canada, si nous tentions de dire qu'il n'y a aucun danger, étant donné les interruptions lit-on chaque jour surviennent partout dans le monde, et spécialement la façon dont elles touchent nos plus importants associés commerciaux. Dans ces circonstances, il importe que toute la collectivité appuie le programme de restriction volontaire; en outre, pour être prêts au cas où la pénurie dépasserait la quantité que nous aurons épargnée grâce au programme de restriction volontaire, le gouvernement devrait aussi pouvoir prendre les mesures exposées dans le bill afin de protéger le consommateur canadien.